



Wallonie

Commune de WALHAIN
N/Réf. : URB - 2019/PB/1 + VOIRIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de modification de voirie communale

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme comportant une procédure de modification de la voirie communale telle que reprise au Décret de la voirie communale (6 février 2014).

Le demandeur est : Fabrique d'Eglise Paroisse Notre-Dame Rue du Centre, 2 à 1457 Walhain.

Le terrain concerné est situé Place Communale(WSP) 3 - (5) à 1457 Walhain, et cadastré 01 F 409 L, 01 F 409 M, 01 F 571 B.

Le projet est de type : « Construction cure, transformation salle paroissiale, création studio + voirie communale », et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

« Art. R.IV.40-1. §1er - 7° les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 »

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article (D.IV.40/41 - R.IV.40-1.) du Code du Développement Territorial et Décret Voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête aux jours ouvrables (3) de 10 h à 11 h, sauf les vendredis, à l'adresse suivante : Champs du Favia 8 (1^{er} étage) à 1457 Walhain.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de WALHAIN, Service Urbanisme, Place Communale, 1 à 1457 WALHAIN :

- Une permanence se tiendra le 15/03/2019, de 18h00 à 20h00. Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous DOIT être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de l'agent traitant urbanisme@walhain.be, sinon la permanence spécifique est annulée. La permanence habituelle existe le 3^e vendredi du mois voir les dates sur www.walhain.be

L'enquête publique est ouverte le 06/03/2019 et clôturée le 04/04/2019.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/03/2019 au 04/04/2019 au collège communal. L'avis d'enquête est affiché au plus tard 5 jours avant le début de l'enquête, à savoir le 1^{er} mars 2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- (*si possible prioritairement*) par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@walhain.be
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Place Communale, 1 à 1457 Walhain** ;
- remises à l'agent traitant au service urbanisme ou en cas d'absence au Secrétariat général Place communale 1 à Walhain.

L'enveloppe et son courrier ou le courrier électronique portera la mention : **2019/PB/1 + VOIRIE**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de l'agent traitant ou lors de la séance de clôture de l'enquête. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de (4) l'agent traitant dont les coordonnées sont au bas du présent document.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 04/04/2019 à 11h00 au service urbanisme Champs du Favia 8 (1^{er} étage) à 1457 Walhain. Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet est Agnès DECELLE agnes.decelle@walhain.be dont le bureau se trouve au service urbanisme.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Conseil communal.

Par Ordonnance :
Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Christophe LEGAST

Xavier DUBOIS